



RAPPORT

Atelier Régional sur la revue de la surveillance phytosanitaire dans le contexte des normes/standards de l'IPPC (ISPM6)-Identification des défis et meilleures pratiques Bureau Régional pour l'Afrique au Sud du Sahara de la FAO/Pays Francophones 30 Janvier – 1 Février 2012 ; Hôtel Alisa

Accra Ghana

L'atelier régional pour l'examen global de la surveillance phytosanitaire organisé par la FAO et financé par l'Union Européenne à travers le projet IRSS au profit de certains pays francophones s'est tenu du lundi 30 janvier au mercredi 01 février 2012 à Alisa Hotel d'Accra (Ghana).

Cet atelier placé, sous la présidence de Madame HANNAH Clarendon, Fonctionnaire en charge Protection des Végétaux de la FAO a regroupé le Directeur du CPI-UA, Dr Jean-Gérard Mezui MELLA, et les représentants de dix (10) pays : Benin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, les Iles Comores, Guinée Conakry, Mali, Niger, Togo, Sénégal et République Démocratique du Congo (voir liste de présence en annexe). La modération des travaux de l'atelier a été confiée au Dr. Lucien KOUAME de la Côte-d'Ivoire.

I. Cérémonie d'Ouverture

Elle a été marquée par deux allocutions.

➤ Allocution du Directeur du CPI-UA.

Dans une introduction liminaire, il a rappelé les difficultés auxquelles sont confrontés les pays africains à réaliser de manière efficiente la surveillance phytosanitaire d'abord face aux ravageurs classiques et ensuite face à l'invasion des nouveaux ravageurs tels que les mouches des fruits et les maladies virales du bananier. Il a particulièrement insisté sur la caducité des textes législatifs et réglementaires voire inexistantes au niveau de certains pays, l'absence des centres de quarantaine, les contraintes d'identification des organismes nuisibles, le manque d'équipements adéquats. Enfin, Il a émis le vœu, que les discussions fructueuses du présent atelier relatif à la NIMP 6, puissent dégager des recommandations idoines pour de meilleures pratiques de surveillance phytosanitaire dans les pays africains.

Allocution Madame **Mme. Helena Semedo, Sous Directrice-Générale/Représentante Régionale pour l'Afrique**

➤ Au nom de, **Mme. Helena Semedo, Sous Directrice-Générale/Représentante Régionale pour l'Afrique**, Mme HANNAH Clarendon, a transmis les salutations du Dr Graziano da Silva, Directeur Général de la FAO et de Mme Semedo Maria Helena, ADG/RR et a indiqué que plusieurs travaux furent déjà réalisés dans le cadre de la révision des normes. Le présent atelier vise une évaluation des meilleures pratiques dans chacun des pays. Elle a précisé qu'un programme spécial de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP) sollicite l'assistance pour la mise en œuvre du renforcement des capacités des ONPV et le présent atelier doit saisir cette opportunité. Deux objectifs sont assignés à la rencontre d'ACCRA :

- Réviser le mécanisme de la situation phytosanitaire ;
- Discuter sur les réponses des pays participants au regard du questionnaire relatif à la NIMP 6 : Directives pour la surveillance phytosanitaire et en dégager des recommandations d'amélioration dans la poursuite de ce qui est déjà fait.

En 2009 et 2010, le Secrétariat de la CIPV a mis l'accent sur l'obtention de financement pour lancer le programme IRSS de trois ans en utilisant la méthode de financement par projet entériné par la CMP-3. En 2011, l'Union européenne a généreusement fourni 540 900 USD (400.000 €) et les activités de l'IRSS ont commencé officiellement le 1er Janvier 2011. Le bienveillant soutien de l'UE pour l'organisation du présent atelier est particulièrement apprécié.

Ensuite, elle a souhaité la participation active de tous les participants afin que les résolutions issues de cet atelier soient prises en compte pour le symposium Afrique-Caraïbes-Pacifique. Enfin elle a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

II. Déroulement des travaux de l'atelier

Après la cérémonie d'ouverture, un bureau de quatre (4) participants composé ainsi qu'il suit a été mis en place pour conduire les travaux de l'atelier

- Présidente : Madame FANTA DIALLO Touré (Mali)
- Vice-président : Monsieur MAMBA MAMBA Damas (RDC)
- Rapporteurs : Monsieur ADANVE Hindénou Grégoire (Bénin)
Monsieur ASSOUMANI Issimaila Mohamed (Iles Comores)

Après l'étude et l'amendement de l'agenda de l'atelier, deux communications ont été faites il s'agit de :

- 1- La CIPV par Dr Joyce Mulila Mitti FAO/SFS Plant Production and Protection Officer

La présentatrice s'est appesantie sur la genèse de la CIPV, ses champs d'action, les principes fondamentaux et les bénéfices d'appartenance.

2- la NIMP 6 : Directives pour la surveillance phytosanitaire par Dr Lucien KOUAME

Le présentateur a abordé successivement les objectifs d'une surveillance phytosanitaire, les différentes formes de surveillance, les modalités de mise en œuvre d'une surveillance, les meilleures pratiques pour la surveillance phytosanitaire et les exigences pour la mise en œuvre de la NIMP 6.

Ces exposés ont suscité des questions de clarification et des contributions de la part des participants. On retiendra fondamentalement ce qui suit :

1. Les exigences à la fois matérielles, humaines et pratiques de la NIMP6 laissent croire qu'aucune ONPV ne sera en mesure d'appliquer cette norme
2. Les différentes enquêtes prévues dans cette NIMP notamment les enquêtes spécifiques et phytosanitaires doivent garantir la présence des spécialistes en taxonomie dans les pays pour qu'elles puissent être réalisées correctement et cette absence des taxonomistes restera encore un facteur limitant pour l'application de cette NIMP. D'où la question de savoir qui va aider les pays à surmonter cet obstacle de reconnaissance et l'identification des nuisibles ?
3. La NIMP6 n'est pas présentée dans un ordre bien défini d'où la question de savoir s'il s'agit des organismes nuisibles ou des organismes de quarantaine ?
4. Le questionnaire relatif à l'examen global de la surveillance phytosanitaire envoyé dans les pays constitue un outil important permettant de soulever les lacunes existantes en matière de surveillance dans chaque pays
5. Le champ d'application de la surveillance doit être élargi pour contenir à la fois les magasins de stockage, les entrepôts, les dispositifs d'emballage etc.
6. L'assistance a recommandé la mise en place d'une base de données des experts et spécialistes en taxonomie en Afrique et en d'autres domaines et le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de surveillance phytosanitaire
7. L'approche de la surveillance phytosanitaire doit être conçue comme un avertissement agricole et tenir compte dans sa globalité du renforcement de la surveillance des postes d'entrée, telles que les ports et aéroports
8. La surveillance en général nous interpelle à soulever deux points importants :
 - a) Surveiller et contrôler les postes de frontières, d'où la nécessité de disposer d'une liste des organismes de quarantaine dans les pays,
 - b) Entreprendre une surveillance générale du territoire national devant aboutir à dresser la liste des nuisibles en général

Au-delà de tous les commentaires et suggestions apportés par les différents délégués, il a été souligné qu'il s'agit d'une procédure de surveillance phytosanitaire à mettre en œuvre en vue de rechercher les organismes nuisibles.

Quelques recommandations ont été formulées par les participants. il s'agit de :

- ✓ renforcement des capacités sur la formation des taxonomistes et autres chercheurs en protection des végétaux ;

- ✓ Mise à disposition des ONPV des canevas de procédures documentées harmonisées pour le diagnostic, l'échantillonnage, la traçabilité, l'établissement des rapports;
- ✓ Formalisation des relations avec les scientifiques et les différentes institutions et partenaires au développement notamment les universités, l'administration, instituts de recherche et d'autres parties prenantes. Cette collaboration contribuera à soulever les contraintes exprimées par les uns et les autres, et directement liées à la surveillance phytosanitaire. ;

La première journée fut achevée par la présentation de la situation phytosanitaire des pays participants présents .Ces présentations ont porté sur les aspects ci-après :

- Missions et organisations des ONPV
- Ressources disponibles pour la surveillance phytosanitaire
- Surveillance phytosanitaire : modalités d'exécution et résultats obtenus
- Difficultés rencontrées pour la surveillance phytosanitaire
- Défis à lever et recommandations.

Les contraintes majeures liées à la mise en œuvre d'un système de surveillance phytosanitaire adéquat, se résument ainsi :

- a) Nécessité d'un renforcement des capacités des agents et techniciens de surveillance
- b) L'insuffisance des ressources humaines et financières dans les ONPV
- c) Besoins exprimés en matériels et équipements pour la surveillance.

De manière spécifique les priorités fortes de chaque pays sont ainsi résumées :

Pays	Priorités spécifiques	Observations
Bénin	- Réaliser la surveillance du territoire en matière d'entrée des végétaux et produits végétaux à l'import et à l'export et l'éradication de la cochenille farineuse du papayer et de la maladie virale du bananier le BBT.	
Burkina- Faso	-Elargir le système de surveillance phytosanitaire à tous les postes susceptibles d'abriter les nuisibles des végétaux et produits végétaux pour une meilleure identification des problèmes phytosanitaires	
Comores	-Doter l'ONPV des moyens techniques et matériels pour la bonne exécution des activités qui lui sont confiées	
Côte- d'Ivoire	-Autonomie financière et organisationnelle en vue d'une grande visibilité et lisibilité des activités de surveillance phytosanitaire	
Guinée	- Sous équipement du laboratoire national de la protection des végétaux et des denrées stockées -Manque de moyens pour le fonctionnement de la	

	DPV	
Mali	- Prévoir une ligne budgétaire conséquente sur la surveillance sur budget de l'Office de Protection des Végétaux et mettre en commun les missions de surveillance, d'alerte et d'intervention (Office de protection des végétaux) et du Contrôle Phytosanitaire (Direction de l'Agriculture)	
Niger	- Révision de la loi phytosanitaire qui prendra en compte les normes internationales en vigueur -Liste des nuisibles, les catégoriser -Renforcement des capacités agents PV	
République Démocratique du Congo	-mettre en place une meilleure gestion des 80 postes d'entrée de quarantaine répartis sur le territoire	
Sénégal	-Ramener les pertes de production de 30 à 10 %, basé sur un système de surveillance et de contrôle phytosanitaire fiable	
Togo	Organiser une meilleure restructuration de la DPV en ressources humaines, matérielles et financières pour une bonne surveillance du territoire	

Deuxième Journée de l'atelier.

Les travaux ont démarré par la présentation du rapport de la première journée qui a été adopté après l'intégration des améliorations proposées par les participants. Ces travaux se sont ensuite poursuivis par les axes ci-après :

✓ ***La communication des résultats du sous comité chargé de l'étude/analyse des réponses au questionnaire de la NIMP 6 des autres continents par rapport aux pays africains***

De cette analyse, il ressort que certains pays de l'Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis) sont fort avancés de même que certains pays de l'Afrique de l'Est (Kenya et Tanzanie par exemple). Pour la plupart des autres pays du continent africain, il a été noté :

- L'absence de plans stratégiques de surveillance phytosanitaire
- L'absence de procédures documentées, formalisées avec les autres acteurs
- Pas de fiches d'identification appropriées des O.N.
- Pas de bases de données des enregistrements de signalement au niveau des ONPV
- Insuffisance de formation du responsable et cadres des ONPV
- Pas de recherche informatique devant faciliter l'archivage et la conservation des données.

✓ **Travaux en groupes**

Trois groupes ont été constitués pour réfléchir sur des thématiques soumis aux Faciliter les échanges commerciaux conformément aux recommandations de l'OMC et les exigences de l'union européenne en matière d'exportation des produits agricoles

Augmenter la production agricole, en quantité et en qualité

Réduire les pertes des produits agricoles

Faciliter la détection précoce des nouveaux organismes nuisibles

Mettre en place un système d'alerte

participants à partir des présentations et des discussions. Les thèmes abordés sont :

- Avantages de l'utilisation de la NIMP 6 : opportunités et synergie
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la NIMP 6
- Approches de solutions (c'est-à-dire que faire ?) pour une meilleure mise en œuvre de la NIMP 6
- Identifications des outils et des ressources pour la mise en application de la NIMP 6
- Recommandations pour l'amélioration de la NIMP 6

La synthèse des résultats des travaux de groupe se résume ainsi

1. Avantages de l'utilisation de la NIMP 6 : opportunité et synergies

- Contrôler et surveiller le territoire national contre l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles
- Fournir une bonne orientation de la surveillance ;
- Promouvoir la synergie entre les acteurs ;
- Fournir un profil d'expertise d'acteurs impliqués ;
- Réaliser des actions d'urgence en terme de détection et de contrôle des organismes réglementés ;
- Réactualiser la liste des organismes nuisibles ;
- Identifier les zones indemnes

- Donner des directives pour la surveillance de l'ensemble des nuisibles

- Disposer de base de données sur les organismes nuisibles exploitables
- Instaurer la relation entre l'ONPV et les institutions et les partenaires (recherche scientifique, universités, bailleurs de fonds, paysans et commerçants)

2. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la NIMP 6.

- Insuffisance et/ou inadaptation de textes réglementaires, d'application de la politique de surveillance ;
- Manque de manuel de procédures sur la surveillance ;
- Insuffisance de système d'informatisation : base de données, répertoire... ;
- Absence de cadre de concertation : ONPV-Recherche-... ;
- Méconnaissance de l'expertise dans les pays en matière de surveillance ;

- Absence de programme de formation ;
- Insuffisance de laboratoire de diagnostique et de labos accrédités ;
- Manque de moyens matériel : prospection, informatique, logiciel adapté...
- Etendue du territoire et porosité des frontières;
- Méconnaissance des NIMPs par certains agents;
- Manque ou insuffisance de services de diagnostic adéquats des nuisibles;
- Insuffisance de moyens financiers
- Insuffisance de coordination des activités des différents acteurs (Contrôle phytosanitaire, Surveillance, Recherche, vulgarisation);
- Absence d'un plan stratégique opérationnel pour l'exécution des activités de surveillance
- Insuffisance matérielle (équipement de labo, matériel informatique et logistiques, kit de terrain etc.)
- Manque d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en matière de surveillance
- Insuffisance des ressources humaines spécifiques pour la surveillance phytosanitaire (entomologistes, phytopathologistes, nématologistes etc.)

3. *Approches de solutions (c'est-à-dire que faire ?) pour une meilleure mise en œuvre de la NIMP 6 : Partage des responsabilités*

➤ Au niveau de l'ONPV

- Sensibilisation et implication des décideurs politiques sur l'importance de la surveillance phytosanitaire : atelier, contacts, projets attrayants et convaincants (pour les sensibilisations/informations)
- Sensibilisation du secteur privé ONG et autres partenaires
- Elaboration des protocoles de partenariat avec les institutions concernées
- Facilitation de l'information, la sensibilisation et la communication relative à la surveillance phytosanitaire en amont et en aval
- Suivi et mise à jour des textes législatifs et réglementaires
- Participation à l'organisation de la création des comités mixtes SPS
- Elaboration/actualisation et diffusion des textes réglementaires et manuels de procédures de surveillance ;
- Promotion et formalisation de la coopération entre acteurs impliqués;
- Elaboration et exécution les plans d'action opérationnels concertés entre les différents pays transfrontaliers
- Créer un cadre de concertation (synergie) des actions de surveillance entre les différentes structures impliquées dans la surveillance phytosanitaire
- Créer et renforcer les services de diagnostic des nuisibles;
- Inscrire une ligne budgétaire des activités de surveillance de l'ONPV dans les plans stratégiques de développement agricole des pays

➤ **Au niveau du Gouvernement**

- Prendre et mettre en place les actes officiels en matière de surveillance phytosanitaire
- Solliciter des appuis techniques et financiers des partenaires au développement
- Organiser, sensibiliser et impliquer les autorités portuaires et aéroportuaires en matière de surveillance
- Coordonner les activités relatives à la surveillance en impliquant tous les secteurs concernés (ONG, Instituts de Recherche, Douane, gendarmerie etc.)
- Doter l'assistance des partenaires au développement (FAO, CIPV, UEMOA, CEDEAO, UA/CPI etc.) pour la diffusion et la mise en œuvre des règlements sous régionaux et internationaux de la surveillance phytosanitaire
- Promouvoir la coopération entre acteurs impliqués et transfrontière ;
Elaborer et exécuter les plans d'action concertés entre les différents pays transfrontières.

➤ **Au niveau des Partenaires Techniques Financiers**

- Assister les paysans africains à la mise en place d'un réseau des informations phytosanitaires
- Apporter une assistance technique et financière aux pays africains dans la mise en œuvre de la surveillance phytosanitaire
- Créer un pôle d'intérêt pour les programmes liés à la surveillance phytosanitaire (biodiversité, Accord SPS)

4. Identifications des outils et des ressources pour la mise en application de la NIMP 6

Les outils et les ressources identifiés pour une meilleure surveillance sont :

- **Outils/ matériels/équipements**
- Manuel de surveillance phytosanitaire (guide)
- Manuel d'identification des nuisibles (clé d'identification)
- Manuels de procédures harmonisées de diagnostic, d'échantillonnage, de traçabilité et d'élaboration des rapports
- Petit outillage de détection et de diagnostic rapide des nuisibles (Kits d'inspection, filets de capture, boîtes de collection, pièges)
- GPS, boussoles, appareil numérique, outil de communication de terrain (talkie walkie/ Radios E/R)
- Moyens roulants pour la surveillance et l'acheminement des échantillons (Véhicules tout terrain, motos, pinasse)
- Approvisionnement en consommables des laboratoires
- Matériel de conditionnement, transport, conservation des envois des échantillons

- Equipement des laboratoires (microscope binoculaire, loupe, sondes, tables d'inspection etc.)
- Salle d'isolement/Station de quarantaine
- Ordinateurs programmeurs, serveurs, portables
- Flottes
- Laboratoire de diagnostic
- Textes législatifs et réglementaires, recueil des normes CIPV, Directives, Bases de données
- Affiches de sensibilisation, fiches techniques, brochures, films
- Matériels de conservation (réfrigérateurs, glacières....)

- **Ressources humaines**

- Personnel qualifié en PV et en effectif suffisant
- Spécialistes (taxonomistes, phytopathologistes, entomologistes,);

N.B. : Il y a un besoin de renforcement des capacités dans les laboratoires à la reconnaissance des nuisibles (formation continue des agents et cadres)

5. Identification et évaluation des activités pour l'élaboration d'un projet africain dans le cadre de la mise en de la NIMP6

Ce futur projet pour l'Afrique doit prendre en compte les activités liées aux aspects suivants.

- Elaboration et mise en œuvre de programmes de « Gestion de la mouche des fruits, de la cochenille du manioc, des oiseaux granivores, des criquets, maladie virale du bananier... »;
- Construction et équipement de stations de quarantaine au moins 3 par ACER, de laboratoire de référence; d'observatoires d'excellence pour les alertes rapides
- Gestion des denrées en post récolte (Irradiation, Traitement par la chaleur)
- Gestion des frontières poreuses ;
- Harmonisation des procédures de surveillance et de contrôle phytosanitaire;
- Création de centres d'excellence pour les formations et renforcement des institutions existantes;
- Construction d'incinérateurs pour la destruction des produits agricoles non conformes
- Utilisation du PPI d'un logiciel d'échange d'information sur les bases de données des organismes nuisibles

Jour 3 de l'atelier.

Cette journée a démarré par une explication faite par Madame HANNAH Clarendon sur les principes de la surveillance à savoir : " voir-dire et communiquer". L'oratrice a ensuite précisé les différents acteurs impliqués dans la surveillance que sont les paysans, commerçants voyageurs, vulgarisateurs, chercheurs, douaniers,

gendarmes etc. Elle a insisté sur la connaissance par l'ONPV de l'état phytosanitaire des végétaux surtout ceux présents sur nos marchés publics pour une collecte des informations fiables. Ensuite elle a précisé le rôle de l'ONPV dans la sensibilisation des décideurs, des Partenaires Techniques et Financiers et autres. Elle a enfin rappelé l'Autorité compétente de l'ONPV, qui lui permet à elle seule, de donner l'autorisation à toute autre organisation désireuse de réaliser la surveillance phytosanitaire.

L'atelier s'est ensuite poursuivi par les activités ci-après :

- ✓ la lecture du compte rendu des travaux de la deuxième journée qui a été amendé et adopté
- ✓ la présentation des deux communications la première relative à la NIMP 4 : Exigences pour l'établissement de zones indemnes et la seconde à la NIMP 8 : Détermination de statut d'organisme nuisible dans une zone.

Ces communications présentées par Dr Lucien KOUAME ont abordé successivement pour la :

- NIMP 4, les dispositions d'une zone exempte d'ON, le champ d'application de cette norme, les systèmes permettant de définir les zones indemnes, les mesures phytosanitaires pour maintenir les zones indemnes
- NIMP 8, le statut d'un organisme nuisible, le champ d'application de la norme, le contenu d'un signalement de nuisible, les caractéristiques et la fiabilité des signalements d'organismes nuisibles et les pratiques de rapportage recommandées.

Ces exposés ont suscité assez d'intérêts et de commentaires de la part des participants notamment :

- La définition du statut des organismes nuisibles
- la question de savoir si les mesures phytosanitaires peuvent vraiment maintenir une zone indemne,
- le statut de zone indemne transfrontière ?
- la fréquence de révision pour le maintien d'une zone indemne?
- la mise en application de la NIMP 4 par les ONPV de certains pays africains est difficile en raison des moyens financiers très limités devant être mis à la disposition des ONPV par le secteur privé en vue de faciliter la mise en place de la zone indemne

Après les éclairages apportés par le présentateur, Madame HANNAH Clarendon a précisé les trois raisons fondamentales pour réaliser une surveillance (commerce, sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité). Elle a ensuite, avec le concours du Directeur du CPI-UA, donné des approches pour la valorisation de l'expertise et de la formation des cadres africains(techniciens) de la protection des végétaux pour les travaux de terrain dans le diagnostic, l'analyse des problèmes de surveillance du continent et du rapportage des études réalisées. Ils ont insisté sur

l'instauration d'un répertoire des experts pour maintenir une synergie entre ceux-ci et les institutions régionales et internationales.

Au terme des résultats issus des différents travaux, les recommandations ci-après ont été formulées :

➤ **Par rapport à l'amélioration de la NIMP 6**

1. Le champ d'application de la NIMP6 doit tenir compte de la conservation et le stockage des produits agricoles
2. Actualiser et mettre à jour les listes des organismes nuisibles chaque année
3. Lever les difficultés juridiques et techniques pour la définition des zones indemnes d'organismes nuisibles
4. Mettre en place un mécanisme obligatoire d'échanges d'informations entre pays sur les organismes nuisibles
5. Lever les contraintes liées à la détermination de la nature des plantes hôtes vivants en milieu humide inaccessible
6. Mettre à la disposition des ONPV des canevas de procédures documentées harmonisées pour le diagnostic, l'échantillonnage, la traçabilité et l'établissement des rapports
7. Faire ressortir les activités d'inspection au niveau des frontières, des entrepôts, les stations de conditionnement ;
8. Mettre à la disposition des ONPV des fiches standards de prospection à l'image du Certificat phytosanitaire
9. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des ONPV

✓ **Par rapport à la NIMP 4**

Rendre l'application de la NIMP 4 plus facile en améliorant son contenu sur les méthodes de surveillance utilisées la définition du statut de l'ON et l'implication du secteur privé

✓ **Par rapport au futur projet pour l'Afrique**

Prendre en considération les activités identifiées et l'implication effective de la CPI-UA et les pays

Assurer la formation des techniciens africains aux techniques de diagnostic, d'analyse des problèmes de surveillance et du rapportage

Créer un répertoire des experts et techniciens africains

Mots de remerciement des délégués.

Les participants à l'atelier remercient le Bureau régional de la FAO pour avoir organisé cette rencontre sur la NIMP6 pour non seulement bien la comprendre mais aussi identifier les axes pour son amélioration aux fins d'une meilleure application

dans nos pays. La réunion d'Accra a aussi permis d'apporter des amendements aux NIMPs 4 et 8.

Ils ont également remercié l'UE pour avoir assuré le financements des présentes assises et souhaité que de tels ateliers s'organisent régulièrement pour une meilleure maîtrise des normes de la CIPV.

Cérémonie de clôture

Madame HANNAH Clarendon agissant en lieu et place du Représentant de la FAO-Ghana, elle a remercié tous les représentants des Etats ainsi que le Directeur du CPI-UA pour la participation active aux différents débats ce qui a facilité l'atteinte des résultats.

Clôture les travaux le Directeur a rassuré tous les participants de la collaboration étroite qui existe entre son institution et la FAO et souhaité que celle-ci se consolide. Il a enfin émis le vœu que les OPNV assurent pleinement la mise en œuvre de différentes recommandations issues du présent atelier.

Accra le 02 février 2012

L'atelier

Annexes.

- **Liste des participants**
- **Tableau des priorités spécifiques des pays**

Pays	Priorités spécifiques	Observations
Bénin	<ul style="list-style-type: none">- Surveillance du territoire en matière d'entrée des végétaux et produits végétaux à l'import et à l'export- Mise à disposition de l'ONPV des canevas de procédures documentées harmonisées pour le diagnostic, l'échantillonnage, la traçabilité, l'établissement des rapports- Renforcement des capacités institutionnelles, en ressources humaines (formation qualifiante, compétence, effectif),- Renforcement des capacités en ressources financières et en équipements de diagnostic rapide de terrain et de laboratoire- Renforcement en moyens de déplacement- Actualisation de la carte phytosanitaire nationale	
Burkina- Faso	<ul style="list-style-type: none">- Surveillance du territoire en matière d'entrée des végétaux et produits végétaux à l'import, export et dans les infrastructures de stockageSynergie de surveillance phytosanitaire avec les autres services.- Création et équipement d'un de laboratoire de	

	<p>diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise à jour de manuel de procédures de surveillance 	
Comores	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessité de mener un inventaire pour les nouveaux organismes nuisibles pour identification et confirmation -Actualisation de la liste des nuisibles sur l'ensemble du pays -Renforcement des capacités des agents de laboratoire sur les techniques de diagnostic -Formation des agents de terrain sur l'identification et reconnaissance des nuisibles et les nouvelles techniques de lutte biologiques contre les nuisibles -Formation sur les techniques d'échantillonnage et de conservation des échantillons des végétaux et des organismes nuisibles -Appui technique sur la mise en place d'une base de données des organismes nuisibles 	
Côte- d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> -Autonomie financière et organisationnelle en vue d'une grande visibilité et lisibilité des activités de surveillance phytosanitaire 	
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Sous équipement du laboratoire national de la protection des végétaux et des denrées stockées -Manque de moyens pour le fonctionnement de la DPV 	
Mali	<ul style="list-style-type: none"> -Séparation des missions de surveillance, d'alerte et d'intervention (Office de protection des végétaux) et du Contrôle Phytosanitaire (Direction de l'Agriculture) - Manque de procédures documentées pour la surveillance -Manque de laboratoire de diagnostic 	
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la loi phytosanitaire qui prendra en compte les normes internationales en vigueur -Liste des nuisibles, les catégoriser -Renforcement des capacités agents PV 	
République Démocratique du Congo	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - immensité du territoire -80 postes d'entrée de quarantaine répartis <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de personnel qualifié en matière de protection des végétaux -manque de moyens financiers pour le fonctionnement des activités de la protection des végétaux 	
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> -Surveillance du territoire en matière d'entrée des pesticides, végétaux et produits végétaux à l'import -Renforcement des capacités institutionnelles en terme de création de nouveaux postes de contrôle phytosanitaire, centre de surveillance et formation des 	

	cadres	
Togo	<p>1 Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la direction en 4 divisions : Division de phytopharmacie et de la réglementation phytosanitaire ; division de formation, des interventions et de l'appui à la vulgarisation ; division de phytopathologie et de malherbologie et la division de l'entomologie agricole et de quarantaine phytosanitaire ; - Existence de la loi relative à la Protection des végétaux et son décret d'application ; - Existence des bâtiments aménagés pour deux laboratoires (entomologie et phytopathologie) - Législation phytosanitaire en cours d'élaboration avec l'aide de FAO-Togo - Formation des brigades phytosanitaires villageoises. <p>2-Insuffisances ou faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux ans seulement d'existence de la Direction de la protection des végétaux ; - Insuffisances de financement ; - Insuffisance matériel roulant ; - Début d'organisation et de coordination des activités de surveillance phytosanitaire ; - Faible représentation de la DPV à l'intérieur du pays : un agent par région - Laboratoires non équipés et pratiquement non fonctionnels : 	

Annexe 1

Atelier Régional sur la revue de la surveillance phyto-sanitaire / Pays Francophones 30 Janvier – 1 Février 2012 ; Accra Ghana

La liste des participants

No.	Country	Name of Participant	Institution	Title	Address	Tel	Email
1	Benin	Hindénou Grégoire Adanve	SPVC/DAGRI/MAEP	Ingénieur Agronome C/DAIP	01 BP 58 Porto Novo	0022 920 213 290 / 952 803 60	adanvegregoire2006@yahoo.com
2	Burkina Faso	Mariam Damoue Somé	Direction de la Protection des Végétaux	Ingénieur Agronome	DPV BP 5362, Ouagadougou, Burkina Faso	00226 503 758 05	mariamsome@yahoo.fr
3	Cameroon	Jean Gérard Mezui M'Ella	African Union	Directeur UA ICPE	BP 2170 Yaonde	00237 22 21 19 69	jeangerard.mezuimella@yahoo.fr au_cpi@au_appro.org
4	Comoros	Mohamed Assoumani Issimaila	Vice Présidence en charge du Ministère de la production	Chef de Servie de la protection des Végétaux	BP, 289 Moroni-Comoros	00269 333 11 02	issimaila2002@yahoo.fr
5	Congo DR	Damas Damas Mamba	Ministère de l'Agriculture	Chef de Division, Protection de Végétaux	Croisement des Avenues, Boulevard du 30 Juin et Batetela, Commune de Lagonbe	00243 812 959 330	dasmamba@yahoo.fr
6	Côte d'Ivoire	Konan Lucien Kouamé	Direction de la Protection des Végétaux	Office de Protection de Végétaux	Ministère de l'Agriculture	00225 202 22 260	l_kouame@yahoo.fr
7	Guinea	Mohamed Katty	Ministère de l'Agriculture	Agronome	Chef de Division Contrôle Phyto sanitaire, Service Natioanl Protection des Vègètaux	00224 603 342 81/ 645 433 10	katty_mohamed@yahoo.fr
8	Mali	Fanta Diallo	Office de Protection de Végétaux	Chef Bureau Suivi Evaluation	Office de Protection de Végètuux BPE 281	00 22320222404	fantadiallo1980@yahoo.fr

					Bamako Mali		
9	Niger	Chaibou Abdou	Direction Generale Protection Végétaux	Directeur Général	BP 323 Niamey Niger	00227 207 425 56	chaibou2@yahoo.fr ; dpv@internet.ne ;
10	Niger	Abdou Alimatou Douki	Phytosanitaire et Suivi Environnement DGPV	Directrice de la Règlementation	B. P 323 Niamey, Niger	00227 969 795 01	douki_a@yahoo.fr ; dpv@internet.ne
11	Senegal	Abdoulaye Ndiaye	DPV/ Sénégal	Chef Division legislation		00221 338 342 854	layedpv@yahoo.fr
12	Togo	Kokou Hadah Bassimbako	Direction de la Protection des Végétaux	Ingénieur Agronome en P. V	B. P 1347, Lomé	00228 901 658 98/ 385 540 60	bassimbako@yahoo.fr
13	FAO, Zimbabwe	Joyce Mulila Mitti	FAO	Fonctionnaire chargé Protection /production Végétaux de la FAO	Sous-Régionale pour l'Afrique du Sud	+263 772 273188 +263 4 253658;	joyce.mulilaMitti@fao.org
14	FAO, Ghana	Hannah Clarendon	FAO	Fonctionnaire Protection des Végétaux de la FAO	Bureau Régionale pour l'Afrique	233 26 301 76 12	hannah.clarendon@fao.org



**Atelier Régional sur la revue de la surveillance phyto-sanitaire dans le contexte
des normes/standards de l'IPPC (ISPM6)-Identification des défis et meilleures
Bureau Régional pour l'Afrique au Sud du Sahara de la FAO/Pays Francophones
30 Janvier – 1 Février 2012 ; Accra Ghana**

Agenda

Lundi, le 30 Janvier 2012No.

	Item	Time
1.	Session d'ouverture	8.30 – 9.00
	- Allocution – ADG-RR/RAF	8.30 – 8.45
	- Logistique	8.45 – 9.00
	- introduction	9.00 – 9.15
2.	Objet de l'atelier (Host)	9.15 – 9.30
3.	Revue IPPC (Fonctionnaire chargée de la protection des plantes , RAF)	9.30 – 10
	- Progrès dans le développement de ISPM	
4.	Adoption de lagenda	10.00 – 10.15
	- élection du président	
	- Temps des sessions	
	- Autres pointss	
	Pause-café	10.15 – 10.45
5.	ISPM6	10.45 – 11.45
	- Revue de ISPM6	10.45 – 11.15
	- Surveillance générale	
	- Surveillance Spécifique	
	- Résumé des resultats du questionnaire	11.15 – 12
	- Dans la région	
	- Au niveau International	
	- Discussion des résultats issus du questionnaire	12.00 – 12.45
	Déjeuner	12.45 – 13.45
6.	Revue des meilleures pratiques sur la surveillance phyto- sanitaire	13.45 – 16.45
	- Presentation pays de meilleures pratiques (15 minutes par) 15 min x 12 = 3 heures	
	Fin de journée 1	

Mardi , le 31 Janvier 2012

No.	Activité	Temps
7.	L'utilisation de of ISPM 6 dans la région (discussions de groupe)	8.30 – 12.30
	- A patir des presentations, discussions sur: <ul style="list-style-type: none"> - Avantages de l'utilisation des norms/standards - Difficultés de mise en oeuvre de ISPM6 	
	Pause-Café	10.30 – 11.00
	Dejeuner	12.30-13.30
8.	Besoins d'amélioration de la surveillance nationale	13.30 – 15.30
	- Identification des outils et ressources requises pour mettre en oeuvre ISPM6	
	- Recommendations pour améliorer ISPM6	
9.	Perpectives	15.30 – 16.30
	- Contributions à ce projet (symposium, preparation of materiel pédagogique)	
	- Travail dans la région	
	Fin jour 2	

Mercredi , le 01 Février 2012

No.	Item	Time
10.	Sujets divers	8.30 – 10.30
	1. Considération des besoins de révision dans ISPM 4	
	2. Consideration des besoins de révision dans ISPM 8	
	Pause-Café	10.30 – 11.00
11.	Preparation et Adoption du rapport	11.00 – 12.45
	Dejeuner	12.45 – 13.45
12.	Synthese et cloture	13.45 – 14.30
	Fin de l'atelier	